

sement nécessaire, on a été consterné d'apprendre que l'adresse de la maison avait été révélée de cette façon, alors qu'on tentait de la réserver au cercle des intéressés.

Cette affaire constitue une importante question de privilège, et je suis heureux que le député ait saisi l'occasion d'expliquer son geste à la Chambre, parce qu'il porte à conséquence non seulement pour ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de la région, mais aussi pour bon nombre de femmes et de familles qui vivent dans ce refuge.

M. le Président: Ce que je vais faire, je pense, si la Chambre m'appuie—et je sais que le député de Broadview—Greenwood sera d'accord—, c'est demander à la députée de New Westminster—Burnaby si elle a ou non l'intention de faire une intervention. Ensuite, nous pourrions probablement nous organiser pour rediscuter de la question à la Chambre, si c'est nécessaire.

Je tiens à dire cela parce que, à mon avis, il faut que ce soit dit. S'agit-il ou non d'une question de privilège? Je ne saurais le dire, mais ce dont je suis certain, c'est que la question que nous examinons est très importante.

Le député d'Etobicoke—Lakeshore a contribué de façon constructive au débat ce matin. Tous ceux d'entre nous qui ont des enfants et tous ceux d'entre nous que la chose intéresse sont profondément troublés par le point qui a été soulevé. Je ne sais pas encore s'il s'agit ou non d'une question de privilège. Je me prononcerai là-dessus en temps utile.

De toute façon, je tiens à remercier le député ainsi que le député d'Etobicoke—Lakeshore et celui de Churchill pour leurs interventions.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai reçu une communication du bureau de M^{me} Black disant que la question allait être posée à 15 heures aujourd'hui. C'est à ce moment-là, je pense, que M^{me} Black a l'intention de répondre à la question.

M. le Président: Je voudrais remercier le député de Churchill. Qu'il soit sans crainte: je donnerai à la députée de New Westminster—Burnaby l'occasion de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui, si c'est opportun.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA MINE WESTRAY

DÉPÔT DE DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, conformément à la promesse que j'ai faite à la Chambre, je dépose aujourd'hui des documents concernant l'aide que le gouvernement fédéral a apporté au projet de la mine Westray.

D'autres documents contractuels sont également mis à votre disposition par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais des éclaircissements au sujet des documents déposés. Le ministre a indiqué que d'autres documents contractuels étaient disponibles. Est-ce que cela signifie qu'ils n'ont pas été déposés, mais qu'il y a une liste que les députés peuvent consulter pour ensuite demander les documents qui y sont énumérés? Aurait-il l'obligeance d'expliquer ses paroles?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il se trouve que l'ensemble des documents disponibles représente une pile de plusieurs pieds d'épaisseur. Nous en avons fourni une liste, et les députés ou toute autre personne peuvent avoir accès à ces documents à la bibliothèque du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pour, par exemple, les copier. Il était tout simplement impossible de les déposer tous sans l'aide d'un chariot élévateur.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]